

Note « zone inondable liée au PPRI »

demandée dans le cadre commission extra municipale agenda 21 Vallon - Mairie

La notion de zone inondable liée au PPRI, Plan de Prévention des risques d'inondations, qui régit un certain nombre de fonctions, dont la constructibilité, est indispensable dans le contexte du système français qui ne le régit pas par les assurances. L'utilisation de modèle de crue est également indispensable pour une uniformisation du risque sur une zone donnée et permettre une délimitation équitable de la zone inondable.

Ceci étant, l'incertitude est telle sur les modèles utilisés que vouloir donner une précision à 2m près sur le niveau d'une crue centenaire relève de l'imposture scientifique. Il faut prendre limites et modèles pour ce qu'ils sont, une notion relativement arbitraire qui repose essentiellement sur les crues connues antérieurement pour lesquelles en quelques points on a des données fiables. Seule une crue de type 1890, ou proche de celle là, qui se produirait maintenant, liée aux connaissances actuelles sur la répartition des pluies sur un bassin versant, à nos connaissances précises topographiques et d'occupation des sols, nous permettrait d'avoir un modèle de flux plus solide et une remise en cause valable à la hausse ou à la baisse des niveaux potentiels de crues. Personne n'y tient vraiment, acceptons donc les incertitudes actuelles !!

La nouvelle étude réalisée, ayant amené à la proposition de révision des zones inondables a pour mérite de pointer du doigt les effets, ou non effets, de l'intervention humaine. Les modèles avancés de prévision des crues sur des bassins versants importants, (celui de l'Ardèche ne serait que moyen), tiennent compte de l'occupation du sol comme une des variables essentielles. Il ne fait pas de doute que la sur fréquentation ou utilisation au cours du 19^{ième} des pentes cévenoles a pu influencer comme facteur positif de crues importantes de même que le mauvais état actuel de la châtaigneraie et des bois et pâtures en soit un facteur négatif. Il est probable que, à terme, si on continue pendant des siècles à ne plus prélever de gravier et d'une façon générale à avoir la philosophie d'une rivière libre de toute contrainte humaine elle va reprendre des cours d'eau mineurs erratiques pouvant modifier les profils transversaux.

Un examen très grossier des crues historiques montre que dans la deuxième moitié du 19^{ième} siècle, c'est-à-dire en 50 ans on constate 4 crues de plus de 13 m à la tour de Salavas. En un siècle le 19^{ième}, 6 crues à plus de 13m à cette même tour. Au cours du 20^{ième} siècle, en cent ans, on ne constate aucune crue de plus de 13 m à cette même tour.

De là à avancer l'hypothèse que les très grandes crues du 19^{ième} s'expliquaient par la conjonction de pluies torrentielles sur l'ensemble du bassin de l'Ardèche se déversant ensemble en très peu de temps et que les mêmes pluies torrentielles de la partie basse sont maintenant décalées dans leur accès au cours d'eau, il n'y a qu'un pas tout à fait plausible. A ma connaissance, les services météorologiques n'indiquent pas une modification aussi drastique dans les phénomènes météo qui se seraient soudainement calmés au 20^{ième} siècle. Les seules indications que l'on a sont au contraire une plus grande variabilité due au changement climatique.

Ce qui est essentiel est en fait une stabilité de la zone inondable en laissant aux spécialistes les discussions scientifiques pour lesquels on n'est pas prêt d'avoir des réponses. Le patrimoine familial privé se gère 20 ou 30 ans à l'avance par partages usufruités...dont la valeur initiale d'un bien est une composante importante. Les variations de la valeur des terrains peuvent aller de 1 à 50 selon leur classement ou non en zone inondable. De même la valeur d'une construction plusieurs fois centenaire. Un effort sur l'entretien des rives des ouvrages d'art, d'élimination lorsque l'occasion s'en présente d'activités que l'on sait à risques nous semble beaucoup plus fondamentales bien que plus difficiles ou coûteuses qu'une nouvelle modélisation avec modifications de limites qui ne semble avoir qu'une justification médiatique.

Plutôt qu'une gesticulation pseudo-scientifique sur des modèles, qui amène à changer de quelques mètres de hauteur le niveau de la zone inondable mais qui par contre ont des répercussions sociales pénibles car des surfaces importantes sont touchées ainsi que la valeur des biens correspondants, réfléchissons à une gestion de l'espace et des lits intelligentes. Réutiliser les bois les landes et la châtaigneraie, oui mais sans les excès du 19^{ème}. Régulons mais ne supprimons pas le prélèvement régulier de graviers dans les cours d'eau. Obligeons les propriétaires à entretenir leurs terrains en bordure de rivière. Améliorons les systèmes d'alertes car même si le risque de très grandes crues a peut-être diminué les crues rapides sur voies de communications...sont toujours là.